

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| REMERCIEMENTS DE L'AUTEUR .....  | 8  |
| PRÉFACE – Pour des choix stratégiques éclairés, par Louis-Gilles Francoeur .....                             | 9  |
| INTRODUCTION – Pourquoi un tel « guide » ? .....   | 15 |
| CHAPITRE 1 – Quelques notions juridiques de base .....   | 19 |
| Pourquoi l'environnement a besoin du droit. ....   | 19 |
| Des exemples récents d'utilisation du droit pour protéger l'environnement .....                              | 22 |
| Quelques notions juridiques générales .....  | 25 |
| La différence entre le droit de l'environnement et le droit à un environnement sain .....                    | 34 |
| CHAPITRE 2 – Développement durable ou pas endurable? .....   | 39 |
| Des origines internationales .....   | 39 |
| La <i>Loi québécoise sur le développement durable</i> .....  | 42 |
| La nouvelle disposition préliminaire de la LQE .....   | 44 |
| Une stratégie, des plans, beaucoup d'indicateurs et un commissaire! .....                                    | 47 |
| CHAPITRE 3 – Il est interdit de polluer... sauf si on y est autorisé. ....                                   | 53 |
| Des définitions importantes : « contaminants » et « environnement » .....                                    | 53 |
| Une interdiction à trois volets .....  | 55 |
| Les mécanismes permettant au ministre d'autoriser une activité polluante .....                               | 57 |
| L'autorisation ministérielle de l'article 22 .....   | 58 |
| CHAPITRE 4 – Et le Québec... créa le BAPE .....  | 71 |
| Une procédure légalement encadrée .....  | 72 |
| Avis de projet du promoteur et directive du ministre .....   | 73 |
| Les fameuses études d'impacts .....  | 74 |
| Une nouvelle consultation sur le contenu de l'étude d'impact à réaliser .....                                | 72 |
| Un nouveau registre public à consulter. ....   | 76 |
| Qu'arrive-t-il lorsque l'étude d'impact est jugée recevable par le ministre ? .....                          | 77 |
| La période d'information où on peut demander une consultation par le BAPE .....                              | 77 |
| Trois types de consultations possibles .....   | 78 |
| L'importance des Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement .....               | 79 |
| La décision du gouvernement. ....  | 81 |
| Un promoteur peut-il modifier ou céder ses opérations une fois l'autorisation gouvernementale obtenue? ..... | 85 |
| Les exceptions à l'application de la procédure .....   | 91 |

|   |    |
|---|----|
| La coordination des procédures d'évaluation environnementale québécoise et canadienne<br>sur un même projet est-elle possible? . . . . .                | 91 |
| La population peut-elle participer à l'élaboration de la liste des projets assujettis à la procédure d'évaluation<br>et d'examen des impacts? . . . . . | 92 |
| L'évaluation environnementale stratégique. . . . .  | 93 |

**CHAPITRE 5 – Information environnementale : les mécanismes de la LQE . . . . . 103**

|  |     |
|--|-----|
| L'importante réforme de la LQE en 2017 . . . . .   | 106 |
| L'article 118.4 ou l'obligation « passive » d'information . . . . .  | 106 |
| L'article 118.5 ou l'obligation « active » d'information . . . . .   | 109 |
| Les renseignements à caractère public relatifs aux demandes d'autorisation . . . . .                           | 116 |
| Le nouveau registre des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts . . . . .       | 120 |
| Un caractère public soumis à certaines restrictions . . . . .  | 122 |
| Demande de renouvellement d'une autorisation relative à l'exploitation d'un établissement industriel . . . . . | 123 |
| Information sur les terrains contaminés . . . . .  | 124 |
| Les plans de gestion des matières résiduelles des MRC. . . . .   | 125 |
| Des registres environnementaux de nature privée . . . . .  | 125 |
| Les mécanismes d'acquisition d'informations environnementales par l'État. . . . .                              | 126 |
| L'information dans d'autres lois de nature environnementale . . . . .  | 127 |

**CHAPITRE 6 – Environnement et information : savoir utiliser la Loi sur l'accès . . . . . 133**

|   |     |
|---|-----|
| Quelles sont les procédures à suivre pour faire une demande d'accès? . . . . .  | 136 |
| Le cas des demandes jugées « abusives » selon l'organisme à qui vous faites une demande d'accès . . . . .                     | 140 |
| Le rôle de la Commission d'accès à l'information. . . . .   | 140 |
| Comme souvent en droit, un beau principe, mais rempli d'exception ! . . . . .   | 142 |
| Les restrictions concernant les renseignements fournis par des tiers et ayant une incidence sur l'économie. . . . .           | 142 |
| Les restrictions concernant les intérêts économiques de l'État . . . . .  | 147 |
| Les restrictions portant sur les renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives et politiques. . . . . | 149 |
| L'environnement, une exception aux exceptions de la Loi sur l'accès? . . . . .  | 151 |

**CHAPITRE 7 – Mesures de suivi et recours des citoyens . . . . . 157**

|  |     |
|--|-----|
| Les mesures de suivi de l'application des normes environnementales . . . . .           | 157 |
| Les divers types de recours offerts aux citoyens . . . . .                             | 160 |
| L'injonction du <i>Code de procédure civile</i> . . . . .                              | 162 |
| L'injonction particulière de la LQE. . . . .   | 164 |
| Le pourvoi en contrôle judiciaire et les différentes conclusions recherchées . . . . . | 166 |
| Le recours en jugement déclaratoire . . . . .  | 169 |
| Les recours civils . . . . .   | 171 |
| Le recours en responsabilité civile extracontractuelle. . . . .                        | 172 |
| Le recours pour troubles de voisinage . . . . .  | 175 |
| L'action collective, autrefois appelée le recours collectif . . . . .                  | 175 |
| Les immunités prévues par la loi. . . . .  | 178 |

|   |            |
|---|------------|
| <b>CHAPITRE 8 – Les compétences municipales en environnement.</b> . . . . .                               | <b>183</b> |
| Le principe de subsidiarité au Québec . . . . .   | 183        |
| La <i>Loi sur les compétences municipales</i> et l'environnement . . . . .                                | 187        |
| La <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> . . . . .  | 191        |
| La <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et les municipalités. . . . .                             | 193        |
| Les fameux « droits acquis ». . . . .   | 196        |
| <b>CONCLUSION – Citoyens et citoyennes, à vos droits!</b> . . . . .                                       | <b>201</b> |
| <b>ANNEXE – Aperçu de l'encadrement juridique de diverses problématiques environnementales.</b> . . . . . | <b>205</b> |
| Thème 1 : Protection de la biodiversité . . . . .   | 206        |
| Thème 2 : Changements climatiques . . . . .   | 208        |
| Thème 3 : Eau et milieux hydriques . . . . .  | 210        |
| Thème 4 : Sols contaminés. . . . .  | 212        |
| Thème 5 : Qualité de l'air . . . . .  | 214        |
| Thème 6 : Traitement des matières résiduelles . . . . .   | 216        |
| Thème 7 : Énergie. . . . .  | 218        |
| Thème 8 : Mines. . . . .  | 220        |
| Thème 9 : Forêts. . . . .   | 222        |
| Thème 10 : Agriculture. . . . .   | 224        |



### CAPSULES PRATIQUES

|   |     |
|---|-----|
| Comment lire la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> . . . . .    | 28  |
| Comment participer efficacement à une audience publique du BAPE . . . . . | 86  |
| Comment faire une demande d'accès à l'information. . . . .                | 138 |
| Dépens, frais judiciaires et déboursés extrajudiciaires. . . . .          | 170 |



|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <b>D'AUTRES AVANCÉES NÉCESSAIRES</b> . . . . . | <b>50, 68, 98, 130, 154 et 180</b> |
|--|------------------------------------|